

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 11/09/2024

Création de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Arve et Montagne : un tournant dans l'organisation des soins

Le 11 septembre 2024, l'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont contractualisé avec la CPTS Arve et Montagne.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décloisonnant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination et répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires.

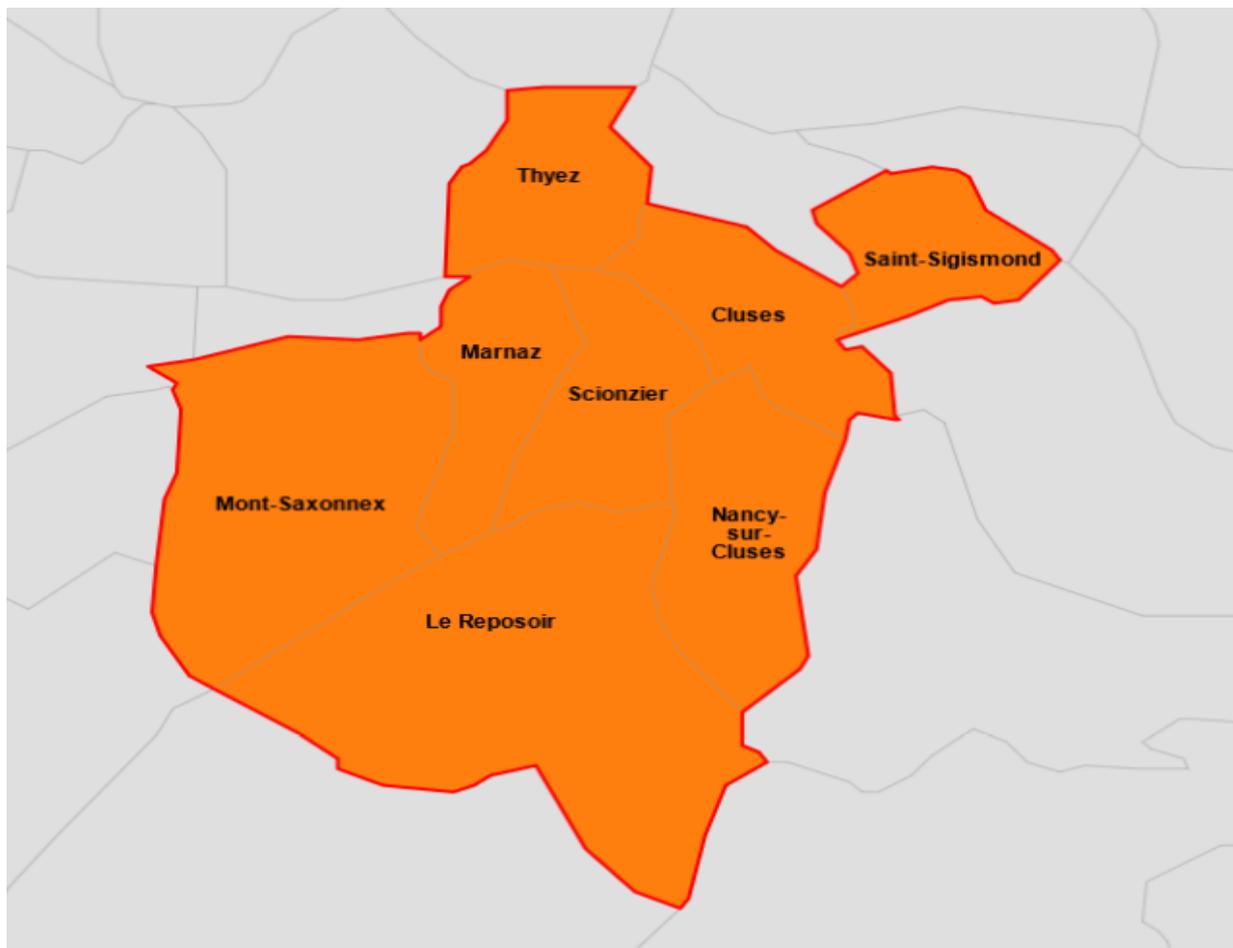
Un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements.

L'élaboration du projet fondateur de la CPTS par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Le territoire de la CPTS Arve et Montagne

Le territoire d'action de la CPTS Arve et montagne couvre **8 communes** : Cluses, Marnaz, Mont Saxonnex, Nancy sur Cluses, Le Reposoir, Saint Sigismond, Scionzier, Thyez.

Soit plus de 41 700 habitants, lui permettant de devenir une CPTS de taille 2.



Les objectifs de la CPTS Arve et Montagne

Ils s'articulent autour de grandes missions : l'accès aux soins, le parcours de soins coordonnés et pluri-professionnels, la prévention et la promotion de la santé.

L'accès aux soins

- ✚ Faciliter l'accès au médecin traitant

Quelques chiffres sur le territoire de la CPTS Arve et Montagne :

- => 16 % de personnes de + de 16 ans n'ont pas de médecin traitant
- => 6,1 % des personnes de + de 16 ans en ALD n'ont pas de médecin traitant
- => 11,1 % des personnes de 75 ans et + n'ont pas de médecin traitant

- ✚ Améliorer l'accès aux soins non programmés
- ✚ Organiser le parcours de soins des enfants de moins d'un an sans médecin traitant ni pédiatre

Les parcours de soins coordonnés et pluri-professionnels

- ✚ Organiser des parcours pluri-professionnels autour du patient pour diminuer les points de rupture dans les parcours de santé
- ✚ Mettre en place un parcours de soins en santé mentale (psychiatrie et addictologie) via la structuration d'un réseau actif interprofessionnel
- ✚ Mettre en place des actions pour améliorer le parcours de soins de l'enfant en situation de trouble du spectre autistique

- ✚ Optimiser la coordination ville / hôpital pour fluidifier les parcours de soins

La prévention et la promotion de la santé

- ✚ Promouvoir la vaccination par des actions de sensibilisation des professionnels et de la population dans le but d'augmenter la couverture vaccinale sur le territoire
- ✚ Promouvoir la prévention chez les nourrissons et les nouveaux nés en coordination avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- ✚ La gestion des situations de crise sanitaire grave
- ✚ Développer des outils dans le cadre d'un protocole pour mieux se préparer à la gestion de crise

L'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

- ✚ Accompagner les professionnels de santé sur les axes de la facilitation et de l'organisation de l'activité
- ✚ Améliorer l'attractivité du territoire auprès des jeunes professionnels

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS Arve et Montagne, la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes. Ce contrat peut être amené à évoluer tout comme la CPTS et son projet de santé pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet accord conventionnel interprofessionnel, le 11 septembre 2024, entérine la création de la CPTS Arve et Montagne et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPTS Arve et Montagne
Dr Julien Bellemère (Président)
cpts.arveetmontagne@outlook.fr

Assurance Maladie Haute-Savoie
Service communication : 04 50 88 60 20
communication.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr